

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 18 (1910)  
**Heft:** 4

**Quellentext:** Henri Druey, journaliste  
**Autor:** Druey, Henri

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

HENRI DRUEY, JOURNALISTE

(Suite.)

Zurich, le 24 septembre 1839.

Monsieur. La séance d'aujourd'hui et d'autres occupations ne me permettent pas de vous envoyer maintenant le résultat de la séance de hier où l'on a admis Zurich, où l'on a discuté de savoir quand on s'occupera du Valais et où l'on a traité des droits d'entrées fédéraux. Demain, j'espère vous écrire pour vendredi matin la séance de hier et celle d'aujourd'hui (le Valais), en résumé l'une et l'autre. Voyez à la Chancellerie.

Votre dévoué, H. DRUEY.

Zurich, le 26 septembre 1839.

Monsieur. Je vous remercie infiniment de votre lettre jointe au numéro de mardi. J'approuve en tous points ce que vous avez fait pour l'arrangement des articles. Je vous remercie beaucoup de votre article qui est excellent sous tous les rapports.

Parlez à M. Fischer des propositions de Ducloux et de Corbaz. S'il approuve, j'approuve.

Vous avez parfaitement raison, il faut continuer d'insérer les articles que M. Fazy<sup>1</sup> vous enverra ; je ne veux pas tenir l'aune inégale ici plus qu'ailleurs ; je hais le despotisme des opinions ainsi que tout ce qui est exclusif. Le *Nouvelliste* a toujours ouvert ses colonnes aux opinions opposées aux siennes, sauf à les réfuter : il faut continuer.

Je m'aperçois que notre opinion finira par avoir le dessus, quand on sera un peu revenu. D'abord ce qui est vrai et juste finit par être reconnu. Quelques journaux allemands qui m'avoient attaqué, commencent par reconnoître le principe ; ils contestent encore

<sup>1</sup> James Fazy.

le fait de la majorité du peuple zurichois. Les radicaux zurichois qui étoient fort en colère contre moi reviennent insensiblement. Ce qui a une grande importance malgré les attaques récentes dont il a été l'objet, c'est que Troxler (?) est en plein de cet avis ; il a publié une petite brochure dont j'espère pouvoir dire un mot bientôt. Je présume aussi que le *Beobachter* de Berne se prononcera dans notre sens. Il y a longtemps que je n'ai pas lu l'*Helvétie*, mais il seroit extraordinaire qu'elle ne fût pas pour la révolution de Lucerne. Le *National* aura produit un excellent effet. Nos articles auront aussi fait quelque chose ; mais voilà, les gens qui se sont si fort prononcés contre nous, sont trop engagés pour pouvoir revenir. Ce qui me fait surtout plaisir, c'est d'avoir l'approbation de MM. Pellis et Muret-Tailichet : ce sont des hommes qui ont beaucoup de perspicacité politique.

Quant à la séance du 24 sur les affaires du Valais, il m'est absolument impossible de vous en envoyer le bulletin ; le temps matériel me manque. Veuillez donc avoir la bonté de demander à la Chancellerie le procès-verbal envoyé par la députation et qui arrivera à Lausanne en même temps que cette lettre. Ce procès-verbal est immense : il est de l'écriture de M. Briatte, difficile à lire, très serrée. Mon discours est de mon écriture. Veuillez donc prendre la peine de lire ce procès-verbal, d'en extraire le plus complètement possible ce qui vous est nécessaire. Si vous faites copier, que ce soit par quelqu'un d'intelligent, car il est facile de se tromper en passant d'un discours à l'autre. C'est une affaire à commencer déjà samedi vu la longueur. Le mieux sera de mettre le plus de détails possible. Je tiens à ce que mon discours paroisse en entier si possible, malgré sa longueur. Les répliques, qui sont vives, ont de l'importance. Comme la Diète va bientôt finir et qu'il n'y aura probablement plus de séance bien longuement à donner, vous pouvez sans inconvenienc morceler la séance du Valais ; mais je tiendrois à ce que mon discours ne fût pas morcelé.

Mon discours écrit n'est qu'une pâle reproduction d'une improvisation des plus vives. J'ai parlé avec une sorte d'enthousiasme. Probablement que les journaux allemands me rendront cette justice, sur ce point du moins : vous verrez s'il y a quelque chose à prendre dans ces journaux, entre autres dans ceux de Zurich.

Je regrette infiniment de vous donner cette peine au sujet de la séance du Valais, mais c'est par une nécessité impérieuse.

Agréez, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée et de mon attachement.

H. DRUEY, conseiller d'Etat.

La lettre qui suit est adressée : M. Gaulieur, à la tribune<sup>1</sup>.

Lausanne, le 4 mai 1840.

Monsieur. Ainsi que je vous l'ai annoncé hier, je donne 2 ou 3 petits articles *canton de Vaud* qui se suivent.

Peut-être feriez-vous bien d'annoncer la mort de M. Correvon<sup>2</sup> père. A part ce que vous pouvez avoir à en dire (de mesurément favorable) on pourroit faire observer que c'était un des vétérans de la révolution de 1798 et qu'il a été sous-préfet à Yverdon pendant la république helvétique et constamment dans le Grand Conseil depuis 1803 ; député à la Diète. Il n'a pas été à l'Assemblée constituante vaudoise. Il a aussi été membre de la commission qui a préparé le Code civil.

Députés nouveaux :

A Yverdon, en place de M. Péricret, M. le syndic Simond ;

A La Tour-de-Peilz, en place de M. Hugonin, M. Edouard Couvreu.

Si vous croyez devoir répondre à la *Feuille Soleuroise*, il seroit bon de faire observer que ce respect des peuplades française et allemande se concilie très bien avec la nationalité suisse et une organisation fédérale qui assure l'ensemble, c'est-à-dire ce qui est commun à tous les cantons, l'unité nécessaire. Mais je ne vous communique cette réflexion que pour le cas unique où vous croiriez devoir répondre, ce qui n'est pas absolument nécessaire, quoique cela puisse être utile.

J'ai lu cet article de la *Feuille Soleuroise* dans l'*Echo des Alpes* arrivé aujourd'hui. L'*Echo* renferme les élections du Haut-Valais et la nouvelle que le Conseil d'Etat veut se soumettre à réélection.

Votre dévoué, H. DRUEY.

Lausanne, le 1<sup>er</sup> juillet 1840.

Monsieur. N'ayant pu préparer le second article sur l'écrit de M. Niederer, je vous le ferai passer de Zurich.

En revanche, je remets à M. Narbel pour donner à l'imprimerie et insérer vendredi prochain, mon article sur les *Souvenirs des évènemens de 1836*. Quoique long, je désire que cet article ne soit pas morcelé.

Je remets aussi à M. Narbel pour l'imprimerie un petit article canton de Vaud, sur la nomination d'une commission.

<sup>1</sup> A la tribune du Grand Conseil.

<sup>2</sup> Correvon-De Martines, ancien colonel, homme très instruit et fort spirituel, versé dans l'histoire et les antiquités romaines.

Des ordres ont été donnés pour que le *Nouvelliste* soit porté par notre distribution à Beau-Séjour et environs ; mais un peu plus tard que dans le reste de la ville, afin de ne pas nuire à la distribution qui se fait.

M. Narbel a dit vouloir vous porter régulièrement les journaux à votre domicile. Il m'a assuré avoir remis à votre domestique des journaux que vous avez cherchés au bureau ou ailleurs. Je désire que l'administration, ou plutôt le journal, ne soit pas victime des conflits qui peuvent s'élever entre M. Narbel et votre domestique, conflits qu'il est facile de lever, même de prévenir par des ordres positifs donnés de part et d'autre.

L'assemblée des actionnaires m'a chargé de vous demander d'insérer à l'avenir le cours des principaux fonds publics, bien entendu le dernier, chaque fois qu'on fait paroître le journal.

La même assemblée m'a aussi expressément recommandé d'appeler votre attention sur les nouvelles tant étrangères que suisses. Non seulement on n'aime pas les morceaux trop longs de nouvelles, mais on tient à ce qu'il y ait une suite dans les événements. Il ne faut pas craindre, lorsque les faits sont importants ou contiennent une histoire, de les insérer lors même que d'autres journaux vaudois auroient pris les devants. On trouve que le *Nouvelliste vaudois* annonce souvent des faits ou des suites de faits comme s'il en avait déjà parlé, tandis qu'il n'en avoit encore dit mot. Puisque je suis sur ce chapitre, quant à moi personnellement, je trouve que les nouvelles d'Afrique sont puisées par le *Nouvelliste vaudois* à une source moins bonne que pour la *Gazette*; souvent, ou plutôt ordinairement, je les trouve sèches, hérissées, difficiles à saisir, et à lier dans un ensemble. Celles de la *Gazette* sont plus claires, plus liées, plus intéressantes.

On a fait deux espèces d'observation sur le feuilleton. A moins qu'il n'y ait un vif intérêt, un intérêt dramatique, on n'aime pas les feuilletons qui prennent 4 ou 5 numéros ; 2, tout au plus 3, c'est assez. Par-ci, par-là, on les trouve un peu lestes pour le genre de personnes auxquelles on s'adresse.

Veuillez, Monsieur, avoir la bonté de prendre ces observations en sérieuses considérations, car elles sont fondées et vous avez dû vous apercevoir qu'on vous en fait rarement. Ayant une lutte vive à soutenir et assez de concurrence, vous ne devez négliger aucun moyen. D'ailleurs j'ai la conviction que quand on concentreroit toutes ses forces pour le journal, on pourroit l'amener à un point prospère, tandis qu'il faut des sacrifices pour le soutenir.

Je terminerai en vous recommandant de surveiller la correction des épreuves avec beaucoup de soin.

J'ose espérer, Monsieur, que vous ne verrez dans les observations qui précédent qu'une preuve de franchise et surtout de bienveillance.

Vous me feriez plaisir de conserver cette lettre, afin que je puisse au besoin en prendre copie pour la prochaine assemblée des actionnaires.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée et de mon attachement.

Votre dévoué, H. DRUEY, conseiller d'Etat.

Zurich, le 2 août 1840.

Monsieur. Ce que j'ai lu dans le *Nouvelliste* de vendredi me met dans la nécessité de vous recommander d'être extrêmement prudent dans les articles qu'on vous adressera concernant la brochure de M. Burnier et ce qui s'y rattache. L'article auquel M. Vinet répond m'avoit singulièrement désappointé. Heureusement les observations qui précèdent la lettre de M. Vinet, écrites avec beaucoup de convenance et de tact, remédient un peu au mal. Je suppose d'où sort l'article en question. Des articles de ce genre ne peuvent que nuire à la cause et au journal. Ce que je vous écris est superflu en ce sens que je vois par le dernier numéro que vous partagez ce sentiment; mais je crois devoir venir à votre appui, afin que vous refusiez impitoyablement tout ce qui seroit écrit dans le sens du premier article.

Qu'est-ce que cette lettre au rédacteur du *Nouvelliste vaudois* annoncée par Ducloux ? Envoyez-la moi.

Vous aurez reçu ce que je vous ai envoyé sur les deux dernières séances. Suivant la place que vous aurez, vous pourriez vous faire donner par la chancellerie le procès-verbal de M. Ruchet sur la séance du 31 et vous en pourriez peut-être extraire quelque chose sur les relations de commerce avec l'étranger; ceci, dans la supposition qu'il y a place.

J'éprouve toujours de la difficulté à écrire. De là mon silence sur bien des choses.

Si l'on attend réellement mon discours de Soleure, et qu'il y ait nécessité de le mettre, veuillez me le dire.

Remerciez de ma part M. Pellis pour ce qu'il m'a écrit et pour ce que son bureau a fait pour le journal pendant votre absence. Rappelez à M. Narbel que j'attends une lettre de lui.

Votre dévoué, H. DRUEY, conseiller d'Etat.

Billet sans date qui a dû suivre la lettre précédente :

Je crois devoir vous envoyer l'*Echo des Alpes*. Vous y trouverez aussi une réponse à M. Monnard.

Veuillez me le rendre, car il appartient au Conseil d'Etat.

Ce matin, j'ai oublié de vous dire qu'il seroit bon de mentionner en quelques lignes la convention entre les cantons de Soleure, Berne et Neuchâtel, sur le service des postes par la nouvelle route de Bienne. On trouve ces détails dans l'avant-dernière Constituante neuchâteloise que je n'ai pas à ma disposition, sans cela j'aurois fait l'article. Ce service nous fera concurrence.

Lausanne, le 10 janvier 1841.

Mon cher Monsieur,

Il paroît que l'on ne savoit pas encore vendredi à Lausanne, ce qui s'était passé à Soleure, puisque le *Nouvelliste* et le *Courrier* n'en font pas mention ; je n'ai pas vu la *Gazette*, ce matin ; mais je présume qu'on saura à peu près tout pour mardi. La *Gazette de Zurich* est assez bien informée, et il y a donc cela du 8 janvier, le narré des principaux faits, entre autres les mesures du gouvernement ; je pense que vous les aurez reproduits mardi ; on faisoit observer que l'agitation est venue essentiellement de la décision du Grand Conseil portant que la constitution actuelle doit être entendue dans le sens que si le projet est rejeté, la constitution de 1831 restera encore dix ans en vigueur. Si tel est le sens simple et naturel de la constitution de Soleure, il faut convenir qu'elle a été rédigée contre tous les principes reçus en pareille matière. Si l'interprétation est forcée, comme on peut être autorisé à la croire, elle est bien malheureuse. Les mesures réellement ou soi-disant énergiques du gouvernement soleurois ne manqueront pas d'être portées aux nues par la partie du libéralisme qui distingue entre les révoltes qui lui conviennent et celles qui les dérangent ; mais j'ai tout lieu de croire qu'elles ne méritent pas tant d'éloges. De deux choses, l'une : ou les agitateurs ne sont qu'une poignée de factieux (langage gouvernemental) et le peuple est en grande majorité pour le gouvernement, comme l'assurent les feuilles prétendues libérales de Soleure ; — ou bien la majorité du pays est dans le sens du mouvement qui se manifestoit. Dans le premier cas, ces mesures vont au-delà du but et sont fort ridicules en même temps qu'elles sont une atteinte aux libertés publiques et un vrai terrorisme : ne pas communiquer au Petit Conseil, mais seulement à une commission extraordinaire les enseignements reçus ;

demander du secours aux cantons voisins ou tout au moins leur surveillance fédérale ; déclarer qu'on siégera à la caserne ou à l'arsenal!!!; changer *ad hoc* un article du règlement du Petit Conseil sur le *quorum* et décider que ce conseil pourra délibérer lors même qu'il aura moins de 10 membres présens (ils sont 17 ou 19) ; provoquer de la justice (qui dans les crises politiques est trop souvent la très humble servante de la police) des arrestations politiques sur des indices; arrêter entr'autres le rédacteur de la feuille de l'opposition : tout cela est de la force, mais quelle force ? A coup sûr pas de la force morale, mais cela prouve une peur excessive ou, ce qui est pire, le plan de comprimer l'opinion publique ; cela prouve aussi qu'on se défioit d'une partie du Petit Conseil. — Dans le second cas qui me paroît le plus probable, car il paroît qu'un mouvement se prépare, dans le second cas, dis-je, celui où le peuple étoit en général contre le gouvernement, ce n'est pas ridicule, il est vrai, mais cela sent passablement la terreur et ne se concilie point avec le respect de la souveraineté du peuple ; c'est, au contraire, lui imposer la loi par des moyens artificiels ou puisés au dehors du canton ; car ce qui a arrêté le mouvement à Soleure, c'est la nouvelle que Berne avait mis quatre bataillons de piquet. — Ce sont les affaires de Zurich avec des variantes, mais le fond est le même : à Zurich, le gouvernement a hésité et n'est arrivé que tard avec sa mitraille ; à Soleure, il s'est tout de suite barricadé dans l'arsenal ou dans la caserne et il a appelé à temps le secours de ses voisins ; à Zurich, le peuple a pu manifester sa volonté souveraine ; à Soleure, elle a été étouffée, comprimée ; à Zurich, maintenant, le parti renversé redevient peu à peu populaire et il se prépare un triomphe plus ou moins prochain ou éloigné ; à Soleure, la catastrophe n'est qu'ajournée, car il ne faut pas s'imaginer que le peuple aimera davantage son gouvernement et prêtera une oreille moins favorable aux ultramontains et aux réactionnaires de toutes les espèces après avoir été violenté : bien au contraire, les ennemis de l'ordre de choses actuel acquerront beaucoup plus de crédit ; ils deviendront d'autant plus redoutables dans l'ombre : on a fait le plus beau jeu aux Jésuites ; et ceux qui sont emprisonnés grandiront aux yeux du peuple comme des martyrs. Le coup d'Etat ne pouvait rien contre la force des choses. Dans tous les cas, il n'y a qu'heur et malheur dans les affaires. Zurich, grand et fort, a pu montrer les dents à ses Confédérés ; Soleure, faible et mal organisée, a succombé devant la menace d'une intervention fédérale. Si réellement il accourt tant de volontaires à Soleure, pourquoi toutes ces mesures excentriques ?

Vous verrez si vous pouvez tirer parti de ce qui précède dans un prochain numéro ou en le modifiant pour la rédaction qui est négligée et en tempérant peut-être l'expression des idées. Dans tous les cas, ce ne peut être pour mardi puisque vous ne recevrez cette lettre que ce jour-là, et que d'ailleurs il ne faut pas se presser de porter un jugement: L'exposition des faits aussi complète que possible doit précéder. De l'autre côté, je vous note à tout évènement ce que je viens d'apprendre de Berne. Veuillez dire à Narbel de m'envoyer mardi avec le *Nouvelliste* (à Zurich), le *Courrier Suisse* du jour, le numéro 2 du dit *Courrier* que je n'ai pas reçu.

Votre dévoué,

H. DRUEY, conseiller d'Etat.

Il se prépare un mouvement contre la ville de Soleure, mais le gouvernement ayant réclamé l'assistance de quelques cantons voisins, Berne a mis quatre bataillons de piquet, ceux de Fraubrunnen, Bienne, Herzogenbuchsee et Tavanne; les officiers se sont immédiatement rendus dans le quartier général. Dès qu'on a connu à Soleure cette nouvelle, le mouvement a été paralysé et le gouvernement a écrit le 8 qu'il ne craint plus rien. Malgré les arrestations opérées, la ville est tranquille. Il paroît que cette tentative a des ramifications en Argovie. Tout dépendra du vote sur le projet de constitution.

(Notes pour M. Gaullieur.)

Pour corriger l'effet défavorable au *Nouvelliste* produit par quelques nouvelles données par le dernier numéro de la *Gazette*, il peut être utile de faire connoître, s'il y en a, comme je le crois, d'autres nouvelles qui les modifient ou les atténuent.

1. Article *Hollande*. — Demande de changement à la constitution par les Etats-Généraux. J'ai cru voir dans le *National* qu'il n'en est rien; j'ignore si cela s'est confirmé.

2. *Tessin*. — Correspondance annonçant des hostilités de l'Autriche. Cette correspondance, tirée de la *Gazette de Bâle* qui, si je ne me trompe, l'a elle-même puisée dans le *Journal du Commerce* du 27 décembre, renfermeroit des faits graves s'ils étoient vrais. La *Nouvelle Gazette de Zurich* les met en doute avec assez d'assurance. Je n'ai pas encore lu ce qui est postérieur.

3. *Adresse à la Chambre des Députés*. — Arrivée sans doute par

la *Correspondance de Paris* que nous n'avons pas. Il y aura lieu, je pense, à en dire quelque chose, en gros, par forme de jugement des journaux. On peut faire observer que cette adresse témoigne de la soumission de la Chambre envers Louis-Philippe.

4. *L'Echo des Alpes* a donné la fin de l'interrogatoire des Médiateurs. On y peut prendre et faire ressortir que ces MM. ont convenu qu'il n'auroit pas été possible de vérifier les 10,000 votes pour la Constitution de 1815, le 18 août.

5. J'apprends du nouveau sur le Valais ; je le donnerai.

Je donnerai probablement quelques articles fort courts.

6. Je ne puis pas vous laisser ignorer que les adversaires du *Nouvelliste* se sont beaucoup récriés de ce que le jugement des Sept à Berne avoit paru dans la *Gazette*, un numéro avant le *Nouvelliste*. Je crois bien qu'il a paru dans les journaux de Berne (le *Beobachter*) assez tôt pour qu'on eût pu en dire quelque chose dans le même numéro que la *Gazette*.

7. De toutes parts on désire que le *Nouvelliste* donne les nouvelles étrangères et les nouvelles suisses d'une manière plus *complète* et avec plus de *promptitude*, et aussi plus de *variété* que dans ces nouvelles. Je vous dis ce que j'ai entendu d'un très grand nombre de personnes, et ce qui m'a été écrit à l'occasion des dernières tentatives contre le *Nouvelliste* que nos amis ont paralysées. *C'est un point que je dois vous recommander de la manière la plus pressante de la part des actionnaires.*

8. Pour mon compte, je me tiens pour dit de faire des articles plus brefs.

Votre dévoué,

H. DRUEY, conseiller d'Etat.

Lausanne, 13 janvier 1841.

\* \* \*

Berne, le 21 février 1841.

Mon cher Monsieur,

Tout ce que j'entends et apprends confirme de plus en plus les observations faites dans le *Nouvelliste* sur les derniers événemens. Ce que je vous ai mandé de l'Argovie (tiré de la bonne source) prouve que les catholiques n'avoient pas de plan d'insurrection, mais un plan de séparation. Ce que je viens d'apprendre de Soleure (bonne source) prouve aussi que la correspondance trouvée chez M. Scher ne dit pas grand chose. A Berne, on voit

avec peine la suppression générale des couvens de l'Argovie et on se demande si les bataillons qui sont encore en Argovie serviront à l'exécution de cette mesure qui menace de jeter la Confédération dans de grands embarras. Notre manière de voir a passablement décliné dans le canton de Berne.....

Le reste de la lettre a été découpé. Nous trouvons plus loin sous le titre de « Note pour M. Gaulieur », le billet suivant, sans date, écrit de Lausanne :

Il seroit fort important de reproduire la discussion du Grand Conseil de Berne sur les affaires de Soleure et de l'Argovie, entre autres le discours de M. Kasthofer, celui de M. de Fellenberg (?) et de M. Stettler, d'après le *Beobachter* et l'*Allgemeine*. Je ferai sur le discours de M. Kasthofer quelques réflexions à l'appui.

L'*Eidgenosse de Sursee* a eu un article sur les vues des puissances, qui renferme des choses fort probables et qui concordent tout-à-fait avec ce que renferme le *National*.

H. D.

Berne, le 20 mars 1841.

Monsieur. J'ai fait une verte semonce à P. P. Il m'a juré ses ses grands Dieux qu'il n'en est rien. J'ai répliqué, je connois assez certain petit favoritisme journalistique. Bref, si cela arrive de nouveau, gare ! Ce matin, je lui réitérerai l'injonction, et je vais prendre mes mesures pour qu'il ne m'échappe pas.

Ce retard me contrecarre d'autant plus que la députation d'Argovie, déjà fort irritée contre notre impartialité, va s'imaginer que tout cela a été fait à dessein contre elle. Il est donc important dans l'intérêt de notre mission que cela soit autant que possible reparé. Dans ce but, lors même que cela vient à tard, il faudroit reproduire la seconde séance comme suit :

Un préambule en quelques lignes pour dire que dans notre précédent numéro, nous n'avons pu donner que des fragmens, entre autres du discours du député d'Argovie, que maintenant nous le complétons. Puis, le discours d'Argovie tout entier. Ensuite, on diroit que les votes de Zurich et de Lucerne sont dans le précédent numéro. Après cela, on donneroit le reste de la séance jusque et y compris Thurgovie. (Le vote de Glaris étant fort bref dans l'autographie, vous ferez bien de copier à la Chancellerie le discours peu long; sur le bulletin de M. de Weiss; je tiendrois à ce que ce discours ne fût pas trop estropié pour de très bonnes raisons.)

Cette seconde séance, je le sais, va nous absorber une place d'autant plus précieuse que la troisième est fort longue et qu'il y a mon discours que je désire voir *in-extenso* sans aucun retranchement. Mais c'est égal, il y a des considérations d'ordre supérieur pour que l'Argovie ne puisse pas se plaindre.

Après cela viendra la troisième séance renfermant d'abord la fin de la discussion générale ; puis des répliques, entre autres celle d'Argovie, qu'il ne faudra pas négliger ; c'est celle qui a parlé. Cette séance est d'une longueur énorme, surtout mon discours qui, je le répète, doit être donné tout entier ; mais, heureusement, qu'au moyen des résumés, que je vous donnerai sur cette troisième séance et sur la quatrième, vous pourrez renvoyer à vendredi ce qui ne pourra pas entrer mardi : vous le pourrez d'autant mieux que la Diète est ajournée et qu'on pourra se rattraper. Cependant, comme il y aura pour mardi de la correspondance de Berne, et, je l'espère, une réponse au *Courrier*, vous verrez s'il est nécessaire de donner un supplément : si c'est absolument nécessaire, il faudra en faire le sacrifice, mais pas sans nécessité.

Mon résumé de la quatrième séance pourra, j'espère, vous dispenser d'insérer un bulletin plus tard.

Maintenant je vais vous rédiger ce résumé.

Je vous remercie beaucoup de vos lettres.

Les travaux de la commission de la Diète, dont je suis, vont m'absorber.

Votre dévoué,

H. DRUEY, conseiller d'Etat.

Berne, le 28 mars 1841.

Monsieur. Je vous envoie les propositions de la commission précédées d'un préambule. Il faut insérer tout cela textuellement. Cela ferà probablement ouvrir les yeux : on vera *qui* vote avec les (*mot illisible*) pour les couvens ;

Ceci fort à la hâte.

Mardi matin vous recevrez un article correspondance de Berne.

Je vous remercie infiniment de votre lettre. Cela ne m'ébranle point.

Votre dévoué,

H. DRUEY, conseiller d'Etat.

Berne, le 29 août 1841. C'est bien comme je vous l'ai dit, les quatre ou cinq opinions de minorité de la Commission se résument à deux, et il en sera de même à la Diète : veut-on rétablir la principale abbaye, Muri, ou la laissera-t-on supprimée ? Il y a quatre membres pour relever cette grande abbaye, qui paraît rivale de l'Etat; d'abord, MM. Schmid et Ruttimann, qui veulent de plus rétablir tous les autres couvens ; ensuite MM. Baumgartner et de Maillardon qui, outre les trois couvens offerts par le Grand Conseil d'Argovie, rétabliront encore, le premier, les capucins de Baden, le second, les capucins et les nonnes d'Hermatschwyl, consentant l'un et l'autre à ce que l'on supprime Weltingen et Bremgarten. Ce ne sont donc que des nuances qui séparent ces quatre membres, mais ils sont d'accord sur le point capital et décisif, savoir la restauration de Muri ; mais il faut convenir que MM. Schmid et Ruttimann sont plus conséquents que leurs deux collègues ; car, en vérité, si l'on réintègre Muri, on ne voit pas de quel droit et dans quel intérêt on supprimeroit les autres couvens bien moins coupables et fort peu dangereux. Du côté opposé, c'est-à-dire pour ne pas rétablir Muri, sont MM. Neuhaus, de Muralt et Druey, aussi avec des nuances. Le premier se contente des offres de l'Argovie ; les deux autres, par esprit de transaction et pour rendre les parts aussi égales que les circonstances le permettent y ajouteroient Hermatschwyl, Baden, des dispositions sur la destination des biens et une recommandation en faveur des garanties religieuses. Ces nuances ne détruisent pas le caractère essentiel de cette opinion qui est de ne pas promettre le rétablissement permanent d'une abbaye dont l'existence seroit désormais incompatible avec celle de l'Etat. Qu'on ne s'étonne du reste pas de la divergence des opinions dans la Commission ; elle étoit prévue, puisque les opinions des membres étoient connues et qu'on les a nommés à cause de ces opinions, pour que toutes les manières de voir fussent représentées. La même divergence se retrouve en Diète et dans la nation. Mais ce n'est pas à dire qu'il n'y aura pas de majorité au mois d'octobre ; il faudra bien que l'une ou l'autre des deux grandes opinions l'emporte, et si l'on veut conserver la paix, que l'on se rattache à la nuance la moins exclusive.

C'est demain, lundi, que la Diète entendra la lecture des rapports de la Commission sur les couvens ; la discussion sera sans doute renvoyée à mercredi ou jeudi. Ces rapports qui sortent de presse n'ont, quoique longs, pas autant de pages que l'ont annoncé quelques journaux. Le rapport général a 9 pages in-folio ; celui de la 1<sup>re</sup> minorité (Schmid et Ruttimann), 7 ; celui de la 2<sup>me</sup> minorité

(Baumgartner et de Maillardon), 7; celui de la 3<sup>me</sup> minorité (de Muralt et Druey), 15; celui de la 4<sup>me</sup> minorité, 12.

On fait courir toutes sortes de bruits sur ce qui se passe ou se passera à Zurich. Les hommes qui connaissent assez bien la force relative des partis assurent que si les assemblées populaires qui ont lieu aujourd’hui en faveur des offres de l’Argovie ne comptent que 8 à 10 mille hommes, cette manifestation peut être envisagée comme celle de la minorité. Quoi qu’il en soit, il est piquant si ce n’est scandaleux de voir les Straupiens(?) faire appel aux principes les plus orthodoxes de la réforme contre l’ultramontanisme et les couvens. Ce qui seroit plus grave, si cela se confirmoit, c'est que le pasteur Hirzel, le septembriseur, se mettroit à la tête de ce mouvement ultra-confessionnel. Ce qui mérite aussi l’attention, c'est que les hommes qui cherchent aussi à fanatiser les masses protestoient naguère contre leur autorité. On se souvient combien de ces hommes qui avoient proclamé voix de Dieu la voix du peuple en 1830, méprisoient cette même voix en septembre 1839, lors de la révolution de Zurich, et plus tard, en 1840 et 1841, lors des mouvements de Lucerne, Soleure et Argovie, et combien on accusoit d’être des fauteurs de la réaction, ceux qui, fidèles au principe de la souveraineté du peuple, reconnoissent la suprématie populaire dans un sens comme dans l’autre. Maintenant que c'est de nouveau dans leurs convenances, ceux qui nous disoient, il y a peu de temps encore, que la souveraineté du peuple est celle de ses chefs, parce qu'il n'est pas encore émancipé, confessent de nouveau l'intelligence et l'autorité des masses. Soit, mais qu'on veuille s'y tenir.

Les communications que je vous ai faites touchant les travaux de la Commission sur les couvens ont enflammé la colère de M. Baumgartner, qui déverse sa bile dans l'*Erzähler*. Cela a été fait, dit-il, dans des vues particulières; c'est un abus de la confiance que l'on se doit entre collègues; M. Baumgartner avoit annoncé en Commission qu'il parloit confidentiellement; la Diète a été en général indignée d'une pareille manière de procéder. Je ne me suis pas aperçu de cette indignation, bien au contraire; mais il est possible que quelques hommes qui voient avec regret la publicité des séances de la Diète et la publicité en général aient exprimé leur mécontentement. C'est tout naturel. Quant aux réserves confidentielles de M. Baumgartner, je ne m'en souviens pas; et il faut que cela soit arrivé à bien d'autres car on savoit jour par jour dans les cafés de Berne, par le menu, ce qui se passoit dans la Commission, et M. Druey n'avoit pourtant pas ouvert la bouche. Mais

quand M. Baumgartner parle d'abus de confiance envers des collègues et qu'il assimile les publications dont il se plaint à la publication indiscrete de lettres particulières ce publiciste commet un grossier solecisme politique. On...

La suite manque.

Berne, le 1<sup>er</sup> septembre 1841.

Mon cher Monsieur,

Je n'ai rien à vous communiquer aujourd'hui. Je vous remercie de la manière dont vous avez modifié mon article sur les indications que je vous ai données, mais, quoique les observations de l'article qui commence par *La Maxime*, etc., soient justes au fond, j'aurois désiré qu'il fût écrit dans un ton différent, surtout la seconde partie. On nous accuse déjà assez de faire cause commune avec la réaction, accusation qui n'a pas le sens commun, mais qu'il ne faut pas trop mépriser par le temps qui court, on nous accuse, dis-je, déjà assez de faire cause commune avec la réaction, sans que nous venions y prêter encore par une sorte d'hostilité apparente contre le libéralisme et les libéraux. Ces mots : journaux sans consistance — représentans incolores, les premiers à plier, feuilles rédigées par des étrangers et autres de ce genre, peuvent donner lieu à de fâcheux malentendus, — et amener des répliques tout au moins désagréables. Ce qui est dit contre les députés de quelques cantons me tracasse d'autant plus que bien des gens m'attribueront cet article. Les épreuves des séances de la Diète ne sont pas toujours bien corrigées.

Je ne suis pas en mesure de vous rien dire sur l'assemblée de Schwammendingen ?); les versions varient sur le nombre des représentans. M. de Muralt (les neuf autres députés de Zurich sont absens) ne me paroît pas inquiet. En revanche, les députés d'Argovie et des cantons que cette assemblée devroient (*sic*) réjouir me font l'effet d'être soucieux, pour ainsi dire : peut-être vois-je mal. — Cette assemblée, surtout si elle a réellement de l'importance, ne manquera pas d'amener des manifestations dans un sens opposé chez les catholiques. Les communes du bord du lac et dans la direction de Pfäffikon, etc., ont offert au gouvernement de Zurich de marcher en masse à sa défense, s'il est attaqué.

Il est douteux que nous finissions cette semaine.

Votre dévoué,

H. DRUEY, conseiller d'Etat.

*Notes pour M. Gaullieur*

(sans date ; « adressées à la tribune du Grand Conseil »).

1. Les journaux de Berne renferment le *discours du Trône* du landamman de la République de Berne, qui parle des abus de la presse, etc. Cela peut donner lieu à des observations sur ce genre particulier au canton de Berne.

2. *Le Beobachter* de Berne renferme une correspondance de Fribourg sur l'affaire des postes. On pourroit donner cet article — mais en faisant observer qu'il est dans le sens fribourgeois — et qu'il est tout au moins étonnant que les délégués fribourgeois qui n'ont pas manqué de prendre les instructions du Conseil d'Etat ayant consenti à traiter sur la base de la ferme du parcours de Morat aux deux autres cantons.

3. *La Gazette de Bâle* se plaint de ce qu'on lui a prêté un passage, guillemetté, contraire à ce qu'elle a dit dans les affaires de Neuchâtel. Il faudroit voir ce qui en est et rectifier ce qui peut être rectifié.

En général, il importe de regarder de près aux analyses des journaux allemands, — lesquels sont extrêmement susceptibles et ont fait à réitérées fois des plaintes analogues à celles de la *Gazette de Bâle*.

4. Il seroit aussi bon de trouver moyen de rectifier à ce qui a été emprunté au *Journal d'Yverdon* tant sur les cours de droit que sur M. Pettavel.

Votre dévoué,

H. DRUEY.

(*A suivre.*)

Arnold BONARD.

